

Politique . Économie . Finance . Culture

Khmers rouges
le pourquoi
et le comment

le droit
du travail
au
Cambodge

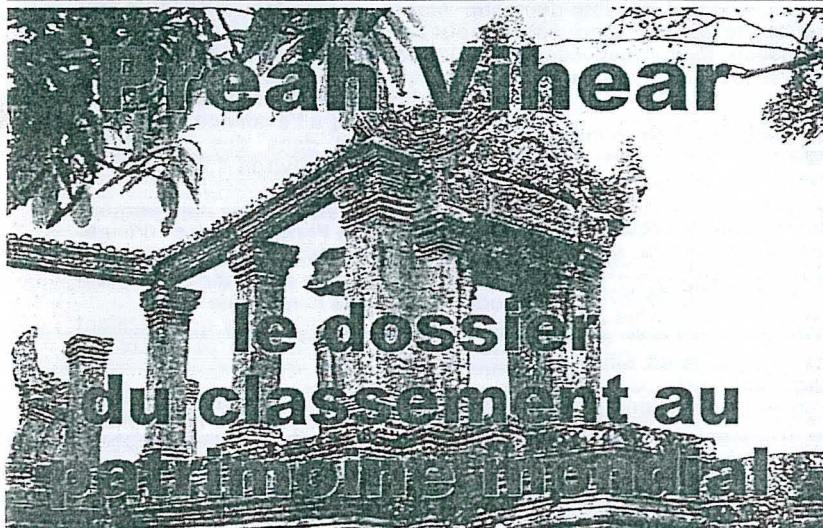


et le règlement des conflits

croissance, lutte contre la pauvreté:
des progrès encourageants

Tourisme: + 28 % en 2007 ?
Confection: ralentissement

la zone de développement
économique
de Phnom Penh



Preah Vihear
le dossier
du classement au
patrimoine mondial

les projets
d'investissement
approuvés
par le CDC / CIB
derniers chiffres
Août et Septembre 2007
table ronde:
Investir au Cambodge

AFD: un tiers pour l'Agriculture

Itinéraires Sre Ambel: en attendant la canne à sucre

Bibliotheca khmerica livres anciens accessibles !

horreurs khmers rouges

Ettablir la responsabilité des «dirigeants historiques du Kampuchea démocratique et des principaux responsables des crimes les plus graves» selon les termes de l'accord intervenu entre l'ONU et le Cambodge, voilà la tâche difficile de l'ECCC.

Avec la complexité de la période, on peut «tirer» ces responsabilités d'un côté ou de l'autre:

- tenter d'atténuer la responsabilité des dirigeants de l'Angkar en soulignant celle des puissances étrangères; et faire porter la responsabilité des massacres sur les sous-ordres, qui auraient outrepassé leurs instructions.

- ou bien au contraire insister sur la pleine responsabilité de ces dirigeants, qui ont consciemment voulu, prévu, ordonné, organisé les massacres, les purges, et les tortures, et que rien ne peut excuser.

les dirigeants de l'Angkar sont pleinement responsables

La deuxième approche est par exemple celle de Marek Sliwinski:

« Il y eut une politique de génocide prémédité, planifié et organisé jusqu'au dernier détail. Se sentant très minoritaires au sein de la société khmère, les Khmers rouges savaient parfaitement qu'ils ne pouvaient pas s'attaquer d'emblée à tous leurs opposants réels et potentiels.

«Le nombre des militaires khmers rouges au moment de la chute de Phnom Penh a été estimé à 68 000; auxquels s'ajoutaient quelque 18 000 membres du parti, soit un total de 86 000 personnes».

Cette faiblesse des effectifs, et sans doute le manque d'expérience des vainqueurs pour administrer le pays, expliquent la décision de vider immédiatement les villes de leurs habitants: en brassant la population, ils détruisaient les liens familiaux et les réseaux de résistance éventuels.

Pour renforcer, prolonger leur pouvoir, anéantir toute résistance, sous le régime khmer rouge, la population est étroitement surveillée, émiettée; on ne communique plus, on ne se déplace plus; il n'y a plus d'échanges; affaiblie par des travaux épuisants et sous-alimentée, espionnée, soumise à autocritique, terrorisée par les exécutions et les disparitions, la population est dans l'impossibilité totale de résister. Tout cela

1. Marek Sliwinski, « Le génocide khmer rouge », L'Harmattan, 1995.

relève d'une volonté, d'une stratégie.

Après la dispersion des gens des villes, les dirigeants de l'Angkar ont «entrepris la tâche d'extermination par tranches, suivant les règles de la stratégie communiste si bien précisée par Rakosi».

Selon quels critères ont-ils tué ? Il y en a deux, selon Sliwinski:

le critère socio-professionnel: certaines catégories étant jugées les plus ennemies, plus dangereuses, ont été supprimées en premier: les officiers de Lon Nol, qui avaient combattu les Khmers rouges pendant 5 ans.

Et sur une plus longue durée certaines professions estimées dangereuses ou irrécupérables, militaires et policiers, religieux, fonctionnaires, professeurs, médecins, juristes, ... même paysans, artisans indépendants ... Et d'une façon générale les gens ayant une éducation supérieure ou secondaire.

Sous le régime khmer rouge selon les recherches de Sliwinski la proportion des paysans libres passe de 75,5 % à 22,2 % de la population active. Les métiers techniques, les spécialistes de haut niveau disparaissent pratiquement: les ouvriers spécialisés passent de 2,1 % de la population active à 0,05 %, celle des artisans de 1,11 % à 0,38 %, celle des cadres de 0,6 % à 0,01 %; les enseignants, 2,6 % de la population active avant 1975, ne sont plus que 0,07 %.

En même temps la population soumise aux travaux forcés, sans distinction professionnelle, «amas d'individus sans lien de solidarité», représente 62 % du total; les fonctionnaires, 3 % avant 1975, passent à 22 %.

- le critère ethnique: bien que venant en seconde position, ce critère a bien joué, et cela justifie estime Sliwinski que l'on parle de «génocide». Le terme de génocide est aujourd'hui contesté parce que l'Angkar n'a pas recherché la disparition totale de toute une ethnie, comme ce fut le cas des juifs à l'époque nazie; les actes d'accusation retiennent le terme «crimes contre l'humanité».

Il apparaît en tous cas que les minorités ethniques ont particulièrement souffert, l'objectif étant d'éliminer ce qui venait de l'étranger, ce qui n'était pas «purement khmer» -les Khmers les plus purs étant aux yeux de Pol Pot et de son entourage

**Nuon Chea
Ieng Sary
Khieu Thirith
Khieu Samphan
arrêtés
le procès de
Deuch
commence**

Procès des Khmers rouges peser les responsabilités

Les questions de procédure étant réglées -finalement assez vite, étant donné la complexité de la formule-, et la machine judiciaire faisant la preuve qu'elle est en ordre de marche avec les arrestations successives de Nuon Chea le 19 septembre, de Ieng Sary et de Khieu Thirith le 14 novembre, de Khieu Samphan le 19, et avec le début du procès de Deuch le 20, on va s'intéresser au fond des choses.

L'une des questions les plus souvent posées est: comment des jeunes gens qui avaient au départ un idéal élevé, lorsque, étudiants à Paris, ils ont eu leurs premiers contacts avec les idées d'indépendance nationale, dans le grand courant socialiste, anti-impérialiste, anti-colonialiste de l'époque, sont-ils devenus des fous génocidaires ?

Khieu Kanharith en donne cinq fortes raisons (voir *cn* 248), estimant que la formation qu'ils ont reçue à Paris, toute théorique, n'a pas joué un grand rôle dans cette dérive.

L'une de ces raisons est que les diri-

geants de l'Angkar sont restés pendant deux décennies dans la forêt, dans des conditions très dures, isolés du reste du monde, fixés dans le secret, bloqués dans quelques idées fixes, menacés: l'idéal des origines est devenu besoin de vengeance.

Autre question: quelle est leur degré de responsabilité?

Pour leur défense, les «principaux responsables du Kampuchea démocratique» vont évidemment se présenter en victimes des rivalités entre grandes puissances, Etats-Unis, URSS, Vietnam, Chine, Thaïlande (*cn* 257); ils vont dire qu'ils ont été bombardés par les Américains, agressés par le Vietnam, et contraints par les Chinois leurs alliés nécessaires dans leur lutte défensive. Qu'ils ont été en somme de bons patriotes.

Oui, mais ils ont eu leur énorme part de responsabilité. Aucun de ces pays étrangers ne leur a demandé d'exécuter, de massacrer, de torturer.

Toutes ces horreurs ne relèvent pas de la légitime défense, elles ont été voulues, programmées, organisées, comme le dit bien Marek Sliwinski, qui en donne

une analyse pénétrante (1).

Les avocats vont faire des prouesses pour établir entre ces dirigeants du Kampuchea démocratique des nuances dans la responsabilité. Ce sera difficile. Ces principaux dirigeants se sont mutuellement choisis, ils formaient l'Angkar, et cet Angkar est à l'évidence responsable de la mort dans des conditions épouvantables d'environ 1,7 million de gens.

Que tel d'entre eux ait ou non personnellement donné l'ordre de tuer, d'éliminer, de purger, de torturer, ils ont fait partie d'une équipe qui a dirigé le Cambodge comme ils l'entendaient.

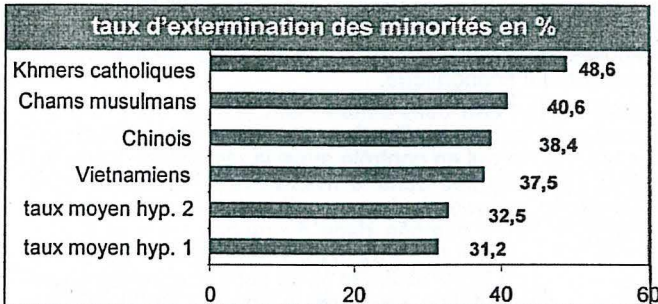
Ceux des hauts dirigeants qui n'étaient pas d'accord ont été tués par ceux qui sont là aujourd'hui.

Il sera plus difficile de distinguer, dans la grande masse des cadres intermédiaires, exécutants divers -responsables locaux, bourreaux, gardiens, geôliers, exécuteurs, ...- ceux, la plupart, qui ont obéi sous une extrême contrainte, surveillés, menacés, sans aucune chance de pouvoir dévier, de ceux qui au contraire ont fait du zèle.

Ce travail-là dépasse probablement les possibilités du tribunal. C.n.

le pourquoi et le comment

les ethnies du Nord-Est, les «Khmers des origines». Les taux d'élimination, par appartenances ethniques ou religieuses, ont été les suivants:



Les chiffres concernant la minorité vietnamienne sont moins sûrs. Les pogroms anti-vietnamiens ont commencé dès l'arrivée au pouvoir de Lon Nol en 1970. Sur les 450 000 Vietnamiens établis au Cambodge en 1970, 310 000 s'enfuirent au Vietnam. La moitié des restants auraient été massacrés entre 1975 et 1978.

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte du cas des bonzes. Les Khmers rouges ont voulu supprimer le bouddhisme, les pagodes ont été détruites, transformées en porcheries, les archives brûlées.

Combien de « principaux responsables » ?

La réponse est évidemment impossible. Mais, observe Sliwinski, «imputer la responsabilité des massacres à une clique restreinte peut donner bonne conscience à certains, mais ce ne serait qu'une manière cynique de déguiser la réalité». Il estime que «22 % des personnes actives ont été attachées à l'appareil administratif et de surveillance. Ces personnes ont participé directement à l'édification du régime (...). La magnanimité de l'Etat du Cambodge à l'égard des Khmers rouges repentis résulte d'ailleurs de l'impossibilité d'incriminer l'ensemble des personnes impliquées dans les exterminations». On peut prévoir que l'ECCC se trouvera devant la même impossibilité.

Il faudrait distinguer, toutefois. S'agissant des cadres khmers rouges et des exécutants, il y a eu des réactions, des motivations diverses:

- chez beaucoup certainement, la conviction de bien faire en refoulant les réactions personnelles, en exécutant les ordres. On pourrait sans doute ranger Deuch, le directeur de Tuol Sleng, dans cette catégorie. Le très émouvant film *S 21* de Rithy Panh exprime extrêmement bien la psychologie d'un bourreau de Tuol Sleng.

Intervient sans doute aussi dans cette attitude d'obéissance passive un élément culturel, la «doctrine karmique», évoquée par le père François Ponchaud. Elle justifie selon Sliwinski les inégalités sociales et les souffrances des opprimés par les mauvaises actions commises dans les vies antérieures - doctrine considérée par les Khmers rouges comme «l'opium du peuple».

- il y a eu aussi tous ceux, enfants et adolescents, qui ont été formés pour tuer. Un exemple: Bun Sokha raconte comment il devait assommer avec sa massue des files de condamnés, mais qu'il avait du mal à exécuter les femmes et les enfants, et que pour cette raison il n'était pas bien noté («La massue

Les faits, en chiffres

«En l'espace de quatre ans, entre 31,2 et 32,5 % des personnes vivant au Cambodge au début de 1975 sont mortes ou disparues». Tenant compte du coefficient normal de mortalité, «le taux d'extermination de la population se chiffrait entre 24,3 et 25,6 % (33,9 % pour les hommes, 15,7 % pour les femmes), soit très proche du quart de la population. (...) Les estimations faites par d'autres chercheurs, Ben Kiernan par exemple, sont très voisines, le nombre des victimes des Khmers rouges se situe entre 1,7 et 2 millions.

de l'Angkar»). Ben Kiernan note que sur 111 gardiens de Tuol Sleng 82 avaient entre 17 et 21 ans («Le génocide au Cambodge»).

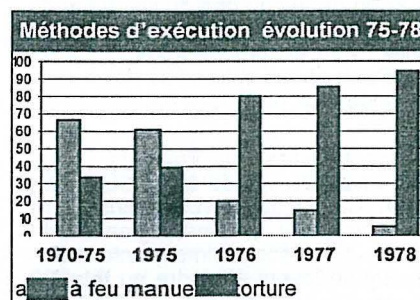
- il y a eu évidemment aussi tous ceux qui ont obéi par peur du sort terrible réservé aux désobéissants, tous ceux qui n'avaient aucun choix: certainement la majorité.

- et il y a eu aussi les «opportunistes de la peur», les «opportunistes de la carrière» comme dit Sliwinski, ceux qui ont cherché à profiter des circonstances, ceux qui ont fait du zèle, qui ont été volontairement moteurs dans leur intérêt propre, cette dernière catégorie pouvant être considérée comme la pire.

Comment ont-ils tué ?

Intéressante observation de Sliwinski: la façon de tuer a évolué avec la nature du pouvoir.

«Jusqu'en 1976, les armes à feu constituent le principal moyen d'extermination». C'est qu'il faut éliminer au plus vite les ennemis immédiatement dangereux, les militaires de Lon



Nol: c'est l'affaire des militaires khmers rouges. Ensuite, «à partir de 1976, l'extermination se fait presque exclusivement par le recours aux méthodes des «manuelles».

«Cela exprime non seulement une cruauté croissante du régime mais aussi un passage rapide d'un

ordre militaire à un ordre administratif (...). Une fois la victoire acquise, le rôle de la branche militaire s'estompe progressivement au profit de l'administration khmère rouge. Décidée à gouverner par la terreur, cette dernière utilise les méthodes les plus cruelles pour prévenir toute insubordination, toute résistance».

« Les exécutions postérieures à 1975 assurent une double fonction protectrice et pédagogique, en montrant à toute la population le sort horrible réservé à ceux qui s'écartent de la ligne indiquée par l'Angkar. D'où le savant dosage des exécutions massives réalisées en cachette et des supplices rares mais exemplaires infligés aux « criminels ».

On évoque toujours S 21 parce que c'était le lieu de torture et d'extermination «d'Etat», qui était sous l'autorité directe de l'Angkar, où ont été traités beaucoup de hauts responsables victimes des purges, celui où l'on pratiquait les aveux écrits, celui aussi dont les archives sont restées pratiquement intactes, et le plus connu. Mais «toutes les régions disposaient de leur propre bureau du sanitebal fonctionnant de la même façon que S 21, vraisemblablement sous la responsabilité des secrétaires de zones» (David Chandler «S 21»). On a retrouvé dans les provinces des milliers de killing fields, de lieux d'exécutions en masse. Tout cela traduit une volonté, une méthode, une organisation hiérarchisée, et une formation particulière.

Sliwinski note que «les Khmers rouges utilisent le plus souvent des méthodes d'extermination lente, qui exigent donc un grand nombre de bourreaux. L'extermination de cette façon de plus de 720 000 victimes a nécessité certainement la formation d'une véritable armée de tortionnaires ».

«Il est évident que les personnes capables d'accomplir de pareils actes doivent passer par une sorte de conditionnement à partir du plus jeune âge, afin de n'être imprégnées d'aucune morale ou sentiment de pitié. Ce doit être le cas des adolescents, voire des enfants recrutés par les Khmers rouges, qui proviennent surtout des milieux les plus défavorisés (...) L'hypothèse d'un conditionnement successif, transformant les jeunes Cambodgiens en machines à tuer et à torturer paraît (...) la plus vraisemblable».

Le procès permettra sans doute de mieux comprendre. A.G.



la Zone économique spéciale de Phnom Penh

Sa création a fait l'objet d'un sous-décret signé le 19 avril 2006 par le Premier ministre.

De tous les projets de Zones de développement économique spéciales –il en existe 13 (cn 247)-, cette PPSEZ semble la plus avancée puisque celle de Poipet connaît des difficultés particulières concernant le tracé de la frontière, et d'autres.

L'état d'avancement des travaux est conforme au calendrier, nous disent les responsables. De même la situation des ventes et des réservations est conforme aux prévisions. L'ouverture officielle aura lieu en mars 2008.

Le premier atout de cette zone économique est son emplacement: à 18 km de Phnom Penh et de son port fluvial, 8 km de l'aéroport international, facilement reliée par la route -et un jour le rail-, à Sihanoukville. Elle est proche aussi de la rocade qui contourne Phnom Penh et les autres RN lui permettent donc l'accès à la Thaïlande, aux provinces du Nord et de l'Est, au Vietnam.

Un autre atout, aux yeux des investisseurs étrangers, nous semble être la qualité des investisseurs de la PPSEZ, une joint venture (JCDC, Japan Cambodia Development Corp) formée de la japonaise Zephir et de la cambodgienne Attwood, (distribution de produits alcoolisés, et importante activité immobilière). L'investissement devrait atteindre au total 89 millions de dollars.

D'autres atouts: le one-stop service qui facilitera les démarches aux investisseurs étrangers; la qualité des télécommunications, la sécurité; l'autonomie qu'elle offrira aux investisseurs (port sec de 10 ha) et à leur famille, qui trouveront en principe sur place tout ce dont ils auront besoin: écoles, formation, centres commerciaux, poste, banques, restaurants, sport, clinique, espaces verts... Tout cela peut se trouver ailleurs évidemment, mais le regroupement de ces services les rendront facilement accessibles.

Les avantages d'ordre fiscal, douanier etc ? Ils sont bien réels pour les investisseurs et les exportateurs (comme l'exemption de taxes sur toutes les matières premières importées, ...), mais ils sont les mêmes, que l'investisseur s'installe dans une

zone économique spéciale ou ailleurs. C'est au CDC que l'on a la liste des ces avantages.

De même, rappelle le Secrétaire général du CDC Sok Chenda que le Code du Travail s'applique évidemment à toutes les entreprises, qu'elles soient ou non dans une Zone spéciale de développement économique.

La gestion de l'eau dans cette PPSEZ est un système particulier, intégré, conçu par l'ingénieur japonais Rikuo Katsumata qui en contrôle aussi la réalisation. L'eau est pompée dans la rivière Praek Thnot qui coule au sud de la zone. Elle est stockée, traitée, puis pompée dans 5 grandes tours et 6 plus petites tours-réservoirs réparties sur la surface de la PPSEZ. De là se fait par gravitation l'alimentation de toute la zone, 12 000 m³ par jour.



Les eaux usées sont conduites dans de grands réservoirs dans le sud de la zone, où elles sont rejointes par les eaux de drainage. Ces eaux sont décantées, traitées, une partie est utilisée au refroidissement de la centrale électrique qui est à proximité, et finalement reversées en aval dans la rivière Praek Thnot.

La centrale électrique au fuel lourd, installée avec Colben Energy de Singapour, est très performante, nous dit Rikuo Katsumata. Nous obtenons une électricité 10 % moins chère que celle d'EDC.

Commercialement, la situation est plutôt satisfaisante, dit le site administrator Kim Va. 40 à 45 % des emplacements sont vendus, notamment tous les bâtiments des parties résidentielles et commerciales situées au nord, à des Cambodgiens, Chinois, Malaisiens, et Singapouriens. Une bonne proportion des emplacements industriels sont vendus (investisseurs locaux, Singapouriens, Malais, un fabricant de réverbères venant de Hong Kong, etc ...). Pas encore de Japonais. Une usine de confection est en cours de construction. Surface de ces lots: de 0,5 à 1,5 ha.

Les prix:

- achat des lots à usage industriel: 45 \$ le m²
- location: 0,50 \$ le m / mois
- location usine: 1,50 \$ / m² / mois
- entretien: 0,006 \$ / m² / mois
- électricité 0,15 \$ / kwh environ



En haut à droite: l'entrée de la PPSEZ sur la RN4, après le carrefour de Chom Chau, quelques centaines de m avant le poste de péage. Elle s'étendra au total sur 350 ha; 7 km de long entre cette entrée et la partie la plus au sud jusqu'à la rivière Praek Thnot. La voie ferrée vers Sihanoukville longe la partie sud de la zone.

Sur cette photo de maquette ne figure que la partie nord de la PPSEZ, une fraction de la première phase qui concerne 140 ha. Ici: maisons et appartements, centre commercial, business center, service «one-stop», tour de stockage de l'eau, centre d'habitation et de formation, sports et détente, station incendie, police et sécurité. Port sec (containers, à gauche du carrefour). Au-delà du carrefour circulaire, 58 lots pour les usines dont beaucoup sont vendus à des Singapouriens et à des Malais, le stockage des carburants... Les points rouges indiquent les bâtiments déjà vendus. Les points bleus ceux qui font l'objet d'une réservation. La centrale électrique est plus au sud, ainsi que le centre d'alimentation en eau, de distribution, de recueil des eaux de drainage et des eaux usées, de retraitement.

Texte et photos c.n.

Projets d'investissements approuvés par le CDC / CIB en Août et Septembre 2007

28 projets d'investissements ont été approuvés par le CDC au cours des deux mois Août et Septembre, totalisant le montant très élevé de **1,060 milliard de dollars**.

La période est trop courte pour en tirer des conclusions générales, mais on observe que certaines tendances précédentes se confirment:

Le Cambodge s'affirme au premier rang des investisseurs; - on constate une **diversification** des secteurs concernés: il y a de forts investissements dans le **tourisme** (la côte, les îles en particulier), mais aussi dans les **télécommunications**; - dans la **production d'énergie**, à cause évidemment de la montée du prix des carburants; - la **Confection** attire toujours mais n'a plus le rôle presque unique qu'elle a tenu pendant des années.

Rappelons qu'il s'agit de projets, que les montants indiqués ne sont pas investis en totalité la première année mais étalés dans le temps.

Ces projets doivent créer à terme 32 247 emplois.

le Cambodge premier investisseur

Le principal investisseur au Cambodge est le Cambodge lui-même, avec 743,45 millions de dollars, soit **70 % du total des projets d'investissements** approuvés pour les deux mois considérés: 1,060 milliard.

Secteurs concernés:

- **développement de l'île de Koh Saïk**, investissement de 530 millions de dollars (*Vimean Seila Ltd*);
- un **resort sur la côte**, investissement cambodgien et français de 116 millions de dollars (*Ream Resort & Development Co Ltd*);
- un **terrain de golf à cheval sur la frontière du Vietnam**, avec hôtel et casino: 57,2 millions de dollars, avec la Malaisie (*CVI Resorts Ltd*);
- **hôtel 5 étoiles**, 48 mio de dollars (*Koh Takev Co Ltd*);
- **plantation et usine de traitement**: 8,7 millions de dollars (*Sophorn Theary Peanich Co Ltd*);
- **centrale électrique** utilisant la bio-masse: 8,2 millions de dollars (*An Mady Group Co, Ltd*);
- **autre centrale électrique**, 3,1 millions (*Angkor Bio Cogen Co, Ltd*);
- **hôtel 5 étoiles** (Koh Saïk): 7,4 millions (*Monorum Akphiwat Teschar Thoamcheat Co, Ltd*);
- **confection**: 7,3 millions (*Full Fortune Knitting Ltd*);

Autres projets: un golf à Phnom Penh (en collaboration avec la Grande Bretagne: 8,1 millions); trois projets concernent le sable; la recherche minière (avec les Etats-Unis et la Chine); etc ...

Vient ensuite l'**Arabie Saoudite**, avec un investissement de 131 millions de dollars, en joint venture avec la Norvège et le Cambodge, au total 164 mio \$, pour la

création d'un **réseau de téléphones mobiles 3G** (*CadComms, Cambodia Advance Communications Co Ltd*).

Les projets des **pays asiatiques hors ASEAN** représentent ensemble 87,4 millions de dollars, 8,24 % du total, une part plus faible que d'habitude, la **Chine et Hong Kong** venant en tête avec ensemble plus de la moitié de ce total. Le projet le plus important: la création d'un **réseau de téléphones mobiles 3G**, 42,9 millions de dollars d'investissements prévus (Chine et Hong Kong: *Kahua Industry Investment Co Ltd*). La Chine a d'autre part trois projets d'investissements dans la **Confection**, et un projet de

Tourisme et Télécommunications

recherche minière.

On voit encore la présence de **Taiwan**, deux projets de **confection** de 4,3 et 4 millions de dollars; de l'**Australie** (**hôtel, resort, villas**, 2,9 millions), de la **Corée** (**broderie et impression**, 2,1 millions); du **Kyrgystan** vient un projet de 19,5 millions de dollars pour un **réseau téléphonique** au standard CDMA (*GT-Tell Cambodia Investment Cy Ltd*); du **Kazakhstan** (**Confection**, *Sam Il Intern. Co Ltd* 2 millions de dollars).

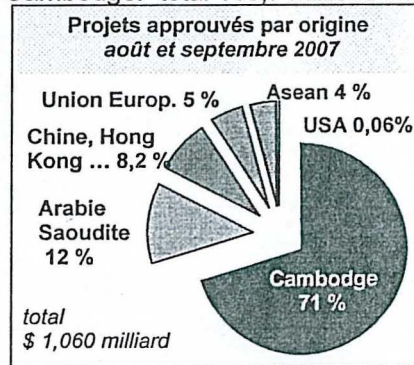
Les **pays de l'ASEAN** sont présents, avec 42,9 millions de dollars de projets, 4 % du total. Deux pays participent: la **Malaisie**, avec un projet de **broderie et d'impression**, en association avec des capitaux cambodgiens (*Asiatech Emb & Printing*, 7,5 millions de dollars); et une forte participation dans le **golf-hôtel-casino** de Bavet (*CVI Resorts Ltd*, au total 57,2 millions de dollars). Le **Vietnam** a un projet, en joint venture avec le Cambodge, de **brasserie, de boissons sans alcool et d'eau potable** (*Ana Water and Smiler beverage Co Ltd*, 2,4 millions de dollars).

Pour l'**Europe** on remarque une forte présence de la **France** avec un projet d'**aménagement touristique** en joint venture avec le Cambodge: total 116,7 millions de

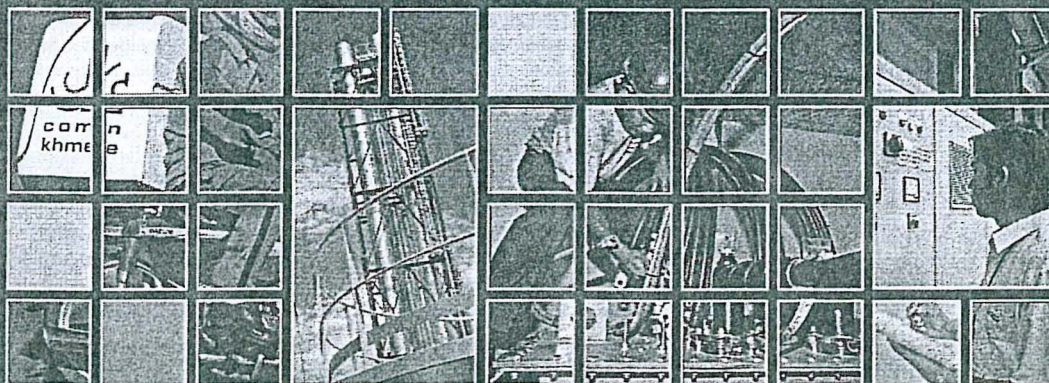
dollars, dont France 35 millions (*Ream Resort & Development Co Ltd*).

La **Norvège** participe à hauteur de 16,4 millions de dollars, avec le Cambodge (id°) au très important projet de l'**Arabie saoudite de réseau téléphonique 3G**. c.n.

Stat. CIB / CDC



QUALITY CERTIFIED COMPANY (ISO 9001 : 2000)



Des solutions techniques sur **MESURE**

comin khmère

le droit du travail au Cambodge et ailleurs

Marie-Cécile Escande-Varniol

Maître de conférences à l'Université Lyon 2

Un principe général: ce qui vient en premier dans le code du travail, c'est de rééquilibrer le droit des parties, de protéger la partie faible, c'est la protection du travailleur.

Cela fait, on est dans une autre phase: l'intérêt de l'entreprise, qui comprend à la fois les intérêts des travailleurs et les intérêts des employeurs. D'un droit de protection on passe à un droit d'équilibre.

D'où vient le Code du travail cambodgien ? Il y avait un modèle, le code khmer de 1992; et on a conservé, aux archives d'Aix en Provence qui collectent toutes les archives relatives à l'outre-mer français, les traces d'un passé plus ancien (1). Tout n'était pas rose alors, mais dès les années 1920, années où l'économie s'est développée au Cambodge, existait une réglementation, avec une situation particulière dans les plantations d'hévéas.

Beaucoup de problèmes se rencontraient dans ces plantations: elles étaient installées sur des terres qui n'étaient pas habitées, mais fertiles -terres noires et terres rouges convenant bien à l'hévéaculture. Il fallait faire venir une main d'œuvre. On a dès cette époque organisé une immigration de travailleurs, et créé les conditions de vie pour qu'ils puissent travailler: répartition des responsabilités, règlements concernant le travail, comme sa durée, et aussi dans un contexte assez paternaliste, l'habitat, avec les familles, avec un terrain autour de la maison pour cultiver des légumes, avoir des poulets, un peu de bétail; et la prise en charge des problèmes de santé -de la naissance à la mort.

Une sorte de sécurité sociale, mais à la charge de l'employeur, et liée au contrat de travail. De sorte que si le lien de travail s'arrête, si l'employeur disparaît, cette protection sociale s'arrête, alors que si la protection sociale est prise en charge par l'Etat, elle est permanente.

Le code du travail cambodgien ressemble au code français, à un certain nombre de codes occidentaux, mais il a beaucoup de ressemblances avec d'autres codes de la région, en particulier -alors que le contexte politique est très différent- avec le code vietnamien.

Tout cela est d'inspiration occidentale, parce que souvent réalisé avec l'assistance de missions venues de pays européens ou occidentaux, d'experts soutenus par le Bureau International du Travail (BIT / ILO).

Laure Ginesty

Directeur du travail au ministère du Travail français

Pour rédiger le Code du Travail cambodgien, il a fallu un peu plus de deux ans de préparation. Il faut rappeler que cette préparation a été faite avec la partie cambodgienne, et à sa demande, dans une démarche constructive, c'est-à-dire qu'il y avait un certain nombre de thèmes qui devaient se trouver dans ce code.

Nous étions deux experts français avec une équipe cambodgienne composée de représentants du ministère qui connaissaient les pratiques antérieures, et des partenaires sociaux invités, qui ont collaboré, ou participé aux travaux.

Les thèmes ont été évoqués, les questions ont été posées, les choix exposés lorsqu'il y avait différentes possibilités, et à la réunion suivante la partie cambodgienne nous disait les choix qu'elle avait adoptés. Nous avons présenté aussi les conventions internationales concernant les domaines concernés, et les choix faits par les Etats voisins, dont nous avons les codes.

Respectant les choix de la partie cambodgienne, nous rédigeons ensuite les textes.

(suite p. 6)

L'Université Royale de Droit et de Sciences Economiques a organisé un colloque sur le droit du travail, les 1er et 2 novembre. C'est en effet il y a 10 ans, en 1997, nous dit Isabelle Thomas, chef de projet du département Droit de l'URDSE, qu'a été adopté le Code du Travail cambodgien, fruit de la coopération entre experts français et cambodgiens. Ce colloque, qui a permis d'entendre plus de 10 interventions de responsables, de juristes, d'universitaires très qualifiés, a été l'occasion de beaucoup apprendre sur ce code lui-même, et de réfléchir aussi sur sa pertinence, sur son application, sur son évolution ... plus généralement sur la protection sociale au Cambodge et dans d'autres pays asiatiques.



Sur le droit pratiqué au Cambodge dans les périodes anciennes, voir par exemple Jean Moura *Le Royaume du Cambodge, 1883* (cn 258)

le droit du travail le règlement des conflits

Grèves et protection sociale en Chine et au Vietnam

En Chine, nous dit Madame Aiqing Zhen, professeur de droit à la faculté de droit de l'université de Beijing, le droit du travail entre dans une phase accélérée; le gouvernement apporte beaucoup d'attention à la législation du travail et à son application.



En pratique, on voit qu'il existe des problèmes en particulier en ce qui concerne les heures supplémentaires.

Le droit de grève ? En Chine c'est un sujet assez sensible parce que la loi n'autorise pas la grève. La loi est réticente.

Comment se passent les revendications ?

Elles sont nombreuses maintenant. Souvent les travailleurs s'adressent aux syndicats, mais dans les entreprises où il n'y a pas de syndicats les salariés se mettent en grève d'une manière spontanée, et il arrive que le gouvernement intervienne.

La durée légale du travail, c'est 40 heures par semaine. Selon la loi, les heures supplémentaires sont payées, au-delà de 8 heures dans la journée, 150 %. Les heures de travail les jours fériés sont payés, selon les textes, 300 %. Ces dispositions sont-elles appliquées ? Pas dans toutes les entreprises. Selon les enquêtes, selon mes informations, ces lois du travail sont appliquées pour environ 40 % de la population active. C'est un chiffre en progrès, il y a quelques années c'était 36 %. [voir dans *cn 257* les commentaires très sévères de T. Wolton sur les conditions du travail en Chine]

Au Vietnam, oui, on peut faire la grève, nous dit Cao Nhat Linh, enseignant à l'université de Can Tho, mais les conditions, la procédure sont très précisément définies. En pratique, on n'ose pas.



La durée légale du travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine, et dans le secteur privé 8 heures par jour mais 48 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont normalement payées 150 %, les jours fériés 200 %.

Les hausses de salaires sont décidées par l'Etat. En principe on ne peut pas faire la grève pour une augmentation de salaire: dans le secteur public, il y a un salaire minimum; les niveaux de salaires dépendent des diplômes. Dans le secteur privé le salaire est prévu dans le contrat, donc il n'y a pas lieu de faire la grève. Le salarié peut demander au-delà du contrat une augmentation de salaire en passant par la convention collective.

Protection sociale:

En Chine, oui, il y a une protection sociale, le système de sécurité sociale a été créé en 1997. Elle couvre maintenant la retraite, la maladie, les accidents du travail, la maternité. Ce sont les gouvernements locaux qui décident précisément les taux de cotisation des salariés et des employeurs. Ces taux diffèrent donc d'une province à l'autre; selon les textes du gouvernement central, le minimum de cotisation des salariés et employeurs ensemble est de 28 %; l'Etat paie le reste. A Pékin, les salariés paient 8 % de leur salaire (à Shanghai 6%), l'employeur 20 %. Pour la maternité et les accidents du travail, il n'y a que les entreprises qui cotisent. [voir *cn 257*]

Au Vietnam le système est le même, mais le taux de cotisation des salariés est plus bas: il est passé de 5 à 6 % du salaire. Cette protection sociale couvre la maladie, la retraite, la maternité, on vient d'y ajouter les accidents du travail. Le taux de cotisation des salariés va augmenter à partir de 2009 parce qu'on va introduire l'assurance chômage.

Concernant la sécurité sociale le Cambodge est très en retard sur ces deux pays, comme le souligne Marie-Cécile Escande-Varniom. Le ministre du Commerce le rappelait (*cn 258*): « nous sommes en avance sur le respect des normes du travail, mais on pourrait nous faire des reproches sur d'autres points ... ».

après 10 ans, quelle appréciation sur ce code ?

Il faut une certaine durée pour qu'il entre vraiment dans les moeurs. Ce délai n'a rien d'étonnant. Dans nos pays occidentaux, quand une loi est votée, il faut souvent 10 ans pour qu'elle soit d'application incontournable. Il y a encore du chemin à faire.

Comme lorsqu'on entreprend de construire, il faut d'abord les fondations. Les fondations, en matière de législation du travail, c'est avoir un texte qui est commun et à partir duquel on peut évoluer.

Il ne faut pas oublier qu'une loi est le reflet à un moment donné de la recherche d'un certain équilibre. Elle n'est pas immuable, elle peut être modifiée en fonction de la volonté des différents partenaires, elle peut être améliorée (1).

Par exemple, au moment où la loi a été faite il n'y avait pas de négociations collectives. A ce niveau, au départ, les syndicats demandaient à signer le minimum légal c'est-à-dire l'application de la loi. Aujourd'hui ils demandent plus que l'application de la loi.

On évolue d'abord en faisant connaître la loi. A l'Université royale, le nombre d'heures de cours concernant le droit du travail a beaucoup augmenté ces dernières années. Il y a à la fois recherche et besoin de connaissances.

Il faut aussi qu'il y ait y des transmetteurs. Les médias jouent là un rôle essentiel: ils font savoir qu'il y a un code du travail.

Règlement des conflits: Conseil d'arbitrage et Tribunal du travail

Les litiges, ou conflits du travail ? Bien sûr il y en a dans toutes les entreprises, c'est normal. Un peu comme dans les familles, il peut y avoir des moments où l'on n'est pas content. Le Code a prévu un certain nombre de modalités pour réduire ces conflits. Dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à l'intégrité physique des individus.

C'est un point intéressant que ces dispositions concernant le règlement des conflits, parce qu'elles ont été le plus souvent importées à partir des droits occidentaux, avec bien sûr l'assentiment et la participation des responsables des pays concernés, d'ailleurs eux-mêmes souvent formés en occident.

Le problème est qu'on ne tient pas toujours compte des réalités culturelles, observe Marie-Cécile Escande-Varniom. C'est vrai pour le code du travail, encore pire pour le code civil. Il existe en Asie une méfiance ancestrale du juge, alors qu'en France par exemple quand il y a un conflit, c'est toujours le recours au juge: on va au litige dans la procédure.

En Asie le conflit se règle plus par la conciliation d'abord, la médiation, éventuellement l'arbitrage. C'est bien ce qui se passe au Cambodge: on recherche d'abord la conciliation, notamment au sein de l'entreprise.

(suite page 10)

1) Le Code du travail est critiqué notamment par la Camfeba, Fédération cambodgienne des employeurs et associations d'affaires, qui regroupe le GMAC (Confection), plusieurs Chambres de commerce, l'Association de l'Hôtellerie ... Elle demandait déjà en 2005 que, sur les 396 articles du Code du Travail, 113 soient modifiés; notamment la rémunération du travail de nuit (*cn 232*) -modification qui a été décidée début 2007 (*cn 254*).

Il faut signaler que dans certains secteurs comme la banque, dans les entreprises gérées de façon moderne, dans bien des ONG, le code du travail est non seulement respecté, mais les conditions faites aux employés sont bien meilleures que le minimum obligatoire: formation, intéressement aux résultats de l'entreprise ... C'est dans le secteur informel que le code du travail est ignoré, le système de protection sociale variable, familial ou paternaliste.

2) Sur le Conseil d'arbitrage, créé en mai 2003, voir notamment *cn 239*. Un point qui fait son originalité par rapport aux prud'hommes français est que si une partie conteste la sentence, elle n'est pas appliquée. Autres originalités: la rapidité (les sentences sont rendues dans un délai de 15 jours), et la transparence: toutes les sentences sont rendues publiques. Les résultats sont excellents: les deux tiers des litiges sont réglés (*cn 239*).

3) Rappelons ce que dit à ce propos le président du GMAC: les syndicats au Cambodge sont trop nombreux (1070), la plupart très peu représentatifs. La très grande majorité des grèves n'a pas de cause justifiant vraiment la grève; la grande majorité des grèves pourrait être évitée si l'ensemble des travailleurs de l'usine étaient consultés, s'il y avait tentative de conciliation préalable, et s'il y avait selon la loi préavis de grève, alors que les grèves sont spontanées, illégales, et pour des raisons qui pour la plupart relèvent de cas individuels, quand il ne s'agit pas de chantage (Van Su leng *cn 249, 254*).

croissance, lutte contre la pauvreté

Asie de l'Est et du Sud-Est: croissance soutenue

Le dernier rapport de la Banque mondiale, publié en novembre 2007, donne d'intéressantes informations et des commentaires sur la situation dans la région Asie de l'Est et Pacifique. En voici l'essentiel:

La croissance dans les pays émergents de l'Asie de l'Est atteindra 8,4 % en 2007, pour la deuxième année consécutive et ne devrait ralentir que modérément en 2008, à 8,2 %. Ce dernier chiffre, plus élevé que dans les prévisions précédentes, est l'effet de la forte accélération de la demande intérieure en Chine.

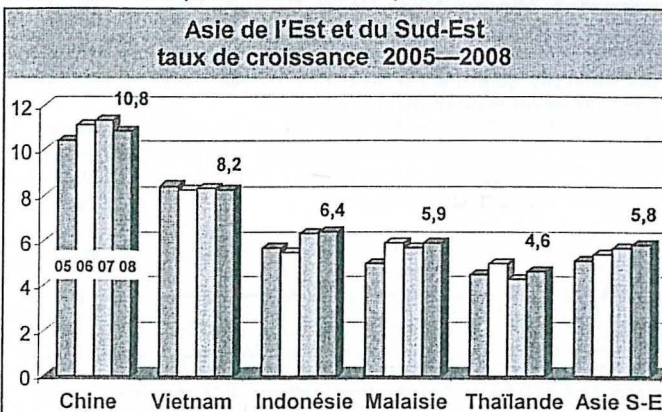
On observe que cette croissance jusqu'à présent n'est pas affectée par le ralentissement des importations des Etats-Unis.

Il est probable que la *sub-prime crisis*, le resserrement du crédit et la montée du prix des carburants vont provoquer un certain ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et dans le monde. Quels seront les effets sur l'Asie de l'Est ? L'expérience de crises précédentes montre que ces effets pourraient n'être ni sévères ni prolongés, grâce à la bonne santé des données macro-économiques fondamentales et parce que la demande de biens de haute technologie ne faiblit pas (comme cela avait été le cas en 2001).

La forte croissance de la consommation intérieure en Chine peut profiter aux pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Les pays de l'Asie de l'Est peuvent donc se concentrer sur leurs problèmes à long terme, la diminution de la pauvreté notamment, qui est principalement un problème rural. Il est essentiel en même temps que la croissance demeure forte, comme élément essentiel de réduction de la pauvreté.

Selon la Banque mondiale, il est probable que les prix du pétrole resteront élevés en 2008 et 2009. Mais les conséquences sur la croissance mondiale pourraient être atténuées par le fait que cette hausse a été progressive, et que des mesures sont prises pour économiser l'énergie. Un prix moyen de 90 \$ en 2008 provoquerait en Asie de l'Est selon les calculs de la Banque mondiale une diminution d'environ 1,1 % du PNB, c'est-à-dire «une perte sensible mais pas un désastre».



La pauvreté en Asie de l'Est a nettement diminué: la proportion des gens vivant au-dessous du seuil de 2 dollars / jour est passée de 69 % en 1990 à 29,5 % en 2006 et environ 27 % actuellement. La pauvreté est maintenant un problème surtout rural, avec une aggravation des inégalités, ce qui amène certains pays et notamment la Chine à porter les efforts sur les politiques de développement agricole, de renforcement des capacités humaines.

Cambodge: sur la bonne voie

Le chapitre Cambodge du rapport de la Banque mondiale confirme les tendances générales que l'on connaît, les précise, les met à jour et formule des prévisions pour l'année à venir.

croissance: + 9,5 % en 2007 + 7,5 % en 2008 ?

Les performances économiques du Cambodge restent solides, estime la Banque mondiale. Après trois années de croissance à des taux dépassant 10 %, l'économie devrait progresser de 9,5 % en 2007, grâce à de vigoureuses exportations (+ 17 % prévus pour la confection), le tourisme (arrivées prévues + 25 % pour l'année), l'agriculture, la construction.

Les prévisions pour 2008 sont positives, la croissance ne devrait diminuer que légèrement, atteignant 7,5 %, soutenue à court et moyen terme par de forts investissements étrangers (6 % du PNB ou davantage ces trois dernières années), les perspectives de ressources minérales (pétrole, gaz, et autres), une saine gestion macro-économique et les progrès des réformes structurelles.

L'économie du Cambodge reste malgré tout trop vulnérable aux événements extérieurs, avec une base trop restreinte: la confection doit faire face à une concurrence accrue, qui augmentera lorsque les mesures de sauvegarde prises pour freiner les exportations chinoises seront levées fin 2008.

Les finances publiques ont connu une évolution favorable, avec un taux de change stable, des réserves en devises en augmentation, atteignant 1,4 milliard de dollars fin 2007, un déficit des comptes courants en diminution. La masse monétaire a augmenté de 38 % en 2006 et devrait augmenter de 49 % en 2007, traduisant la croissance économique et une forte demande dans le secteur financier.

L'inflation est passée de 2,8 % en 2006 à sans doute 6 % en 2007.

Le secteur des finances est en forte croissance. Le Cambodge compte 23 banques commerciales, avec un taux prêts/dépôts de 68 % (64 % en 2005), et 17 organismes de micro-finances qui fournissent environ 50 millions de dollars aux micro et petites entreprises.

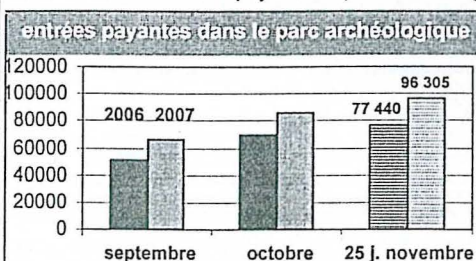
Plusieurs lois importantes ont été votées en 2007: contre le blanchiment de l'argent, contre le financement du terrorisme, sur la faillite ... Pour la première fois le Cambodge a été ins-

Avec des taux de croissance de 13 %, 11,5 %, 9,5 % et 7,5 % pour les 4 années considérées le Cambodge est parmi les meilleurs. *stat. Rapport Banque mondiale, graphique c.n.*

conjoncture

Tourisme: + 28 % en 2007 ?

Le nombre des visiteurs payants du parc archéologique pourrait être en 2007 en progrès d'environ 28 % sur 2006.



Selon les professionnels il existe encore un fort potentiel de développement, avec notamment la côte et les îles et l'écotourisme

Confection: ralentissement

En Octobre le nombre des salariés était de 337 936, proche du maximum d'avril 2007 (338 302). Le nombre d'usines était de 286.

En Octobre les exportations de la Confection, toutes destinations cumulées, ont atteint 179,1 millions de dollars, en retrait de 22,7 % sur le mois d'octobre 2006.

Pour les dix mois de 2007 cependant, avec un total de 2,337 milliards de dollars, le progrès sur les mêmes mois de 2006 est de 8,70 %.

Pour ces dix mois 2007, les exportations de la confection vers les Etats-Unis sont en augmentation de 7,0 %; vers le Canada de 37 %, vers l'Union Européenne de 4,6 %, ...

Les exportations de chaussures, au total 67,9 millions de dollars, sont en augmentation de 42,4 %.

Toutes exportations MFN/GSP: 2,44 milliards pour 10 mois, + 9,1 %.

des progrès encourageants

crit sur le rating de *Standard & Poor's*.

Il reste cependant **beaucoup de questions**: - les entrepreneurs au Cambodge ont encore des difficultés à trouver des crédits; - le taux d'intérêt sur un an dépasse 15 %; - les banques sont trop exposées à un secteur unique, l'immobilier; - et à cause, dans certains cas, de quelques très importants clients, la banque centrale doit augmenter son contrôle sur un secteur bancaire en rapide croissance.

Le déficit fiscal, donc non compris, diminue, passant de 3,4 % du PNB en 2005 à 2,5 % en 2006 et sans doute 1,5 % en 2007. La dette ne représente qu'une inquiétude modérée. Les revenus de l'Etat sont passés de 10,3 % en 2005 à 11,7 % en 2006, ils passeraient à 11,8 % en 2007, et à 12 % en 2008, grâce principalement à l'amélioration de la collecte. Les dépenses restent stables. L'investissement public reste faible, les dépenses courantes augmentent lentement, avec l'augmentation des salaires du secteur public.

Le Cambodge demeure très dépendant de l'aide extérieure, qui correspond à un montant de 33 \$ par habitant de 1999 à 2005.

L'aide étrangère a représenté 33 % des dépenses publiques en 2006.

Les réformes: elles concernent en premier lieu le ministère de l'Economie et des Finances: fiscalité, programmes budgétaires, exécution des budgets, ... introduction du salaire au mérite. Concernant le secteur privé: promotion des investissements, facilitation des échanges commerciaux; introduction fin 2007 des déclarations douanières électroniques par un document unique (*Single Administration Document, SAD*). On note aussi des progrès dans la délivrance des titres de propriété, la gestion des ressources naturelles, un début de progrès dans la transparence des concessions foncières.

bilan social: la pauvreté a nettement diminué nets progrès pour l'éducation et la santé

L'évolution est encourageante, comme le montrait déjà le deuxième *Demographic and Health Survey* paru en Avril dernier (cn 252). Le taux de pauvreté a diminué d'environ 25 % en dix ans, entre 1993-94 et 2004, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de 2 dollars par jour, passant de 45 à 50 % à 35 % de la population.

Si l'on prend pour seuil le standard international de 1 dollar par jour, et en prenant en compte les derniers chiffres concernant le taux de croissance économique, la proportion des gens vivant au-dessous de ce seuil est passé, estime le rapport de la Banque mondiale, de 19 % en 2004 à moins de 10 % en 2007.

On observe que l'inégalité s'est accrue. Le niveau de vie des plus pauvres a augmenté de 8 % seulement en dix ans, pendant que celui des plus riches augmentait de 45 % (le

«coefficient de Gini» est passé de 0,35 à 0,40). Mais on observe aussi que cette inégalité, qui s'aggravait dans la première partie de la période (93-94 à 97) s'est depuis, entre 1997 et 2004, stabilisée.

C'est maintenant au sein de la population rurale que des différences importantes apparaissent, entre villages plus ou moins bien connectés au monde extérieur, entre familles ayant ou non des capacités, la possibilité d'activités diverses, des relations avec le monde extérieur. Les inégalités dans les villes restent très fortes, sans aggravation notable.

La réorientation des dépenses publiques vers les services «de base» apporte des résultats importants depuis 2000: la mortalité post-natale et infantile a diminué d'environ un tiers entre 2000 et 2005, et la fréquentation de l'école primaire a augmenté de façon spectaculaire, surtout pour ce qui concerne les filles, de sorte que la différence de taux d'alphabétisation entre garçons et filles a diminué.

Dans le domaine de l'alphabétisation le retard de la population adulte sur celles des autres pays de la région a diminué.

Malgré ces progrès, les niveaux de la santé et de l'éducation du Cambodge sont encore parmi les plus faibles de la région. Très nombreux sont les enfants qui abandonnent l'école en cours de route, les taux de fréquentation tombent très vite après le primaire. (voir à ce sujet «Inégalités au Cambodge», n° 243)

Le Cambodge doit réaliser encore de grands efforts, estime la Banque mondiale, s'il veut atteindre les objectifs fixés par le *National Strategic Development Plan, NSDP*, pour la période 2006—2010.

on se concentre sur l'agriculture

Dans la région Asie de l'Est et du Sud-Est en général, la croissance est maintenant tirée par l'industrie et par les services, laissant loin derrière le monde rural.

Il faut réduire les inégalités qui se creusent entre le secteur urbain et le monde rural, qui compte plus de 90 % des gens vivant au-dessous du seuil de pauvreté, inégalités qui créent notamment en Chine des tensions sociales et politiques.

La Banque mondiale propose diverses directions: plutôt que de la protection et des subventions, augmenter la productivité des exploitations en allant, au-delà de la révolution verte, vers des cultures comportant plus de valeur ajoutée; innover en matière d'institutions (organisations paysannes, contrats de production, partenariat public/privé ...), et de techniques favorisant l'environnement et la bio-diversité; assurer la propriété pour le long terme; améliorer le climat pour les investissements (eau, électricité, routes, hangars, micro-crédit,...); promouvoir l'éducation et la formation qui aident ceux qui veulent diversifier leurs activités, ou migrer ...

voir aussi : *Asie de l'Est: échec de l'intégration intérieure*, cn 248



ធនាគារ កាណាឌីយ៉ា ភី.អ
加華銀行
CANADIA BANK PLC.

Si vous êtes en quête de service financier et bancaire au Cambodge ne cherchez plus, La Canadia Bank offre une multitude de services dont:

- * Comptes d'épargne et dépôt à terme
- * Comptes courants
- * Privé / Personnel
- * Prêts commerciaux
- * Prêts PME
- * Devises et Change
- * Cartes de Crédit Internationales
- * Prêts Immobiliers
- * "Money-Gram"
- * Chèques voyage
- * Chèque Banquier et Traités bancaires
- * Trade Finance
- * Remittance
- * Guichets Automatiques

NOUVEAU !

Le Compte Junior Canadia Bank

9,6 % pour 2007
Prévoyez pour le futur de votre enfant aujourd'hui!

cadeau : un lingot d'or pour les 1000 premiers clients



Pour plus de renseignements, contactez dès maintenant le (855) 23 215 286 ou visitez : www.canadiabank.com

le droit du travail le règlement des conflits

(suite de la page 5)

La conciliation est l'accord entre les parties sans intervention extérieure: on est fâché, on se rencontre, on finit bons amis.

La médiation c'est l'intervention d'une personne extérieure, qui fait une proposition.

L'arbitrage est une décision, qu'on appelle la sentence arbitrale. **L'arbitrage au Cambodge** se fait entre trois parties, la partie des travailleurs, la partie des employeurs et le ministère, qu'on appelle la partie neutre. Ce système se rapproche beaucoup plus de l'esprit asiatique, beaucoup plus aussi du modèle nord-américain (2).

Ici le système marche bien parce qu'il a été mis en place avec un fonds américain et avec l'ILO / OIC (*Organisation Internationale du Travail*) dont le BIT est l'organe d'application).

Il y a actuellement un débat très important entre les Cambodgiens, parce qu'il y a les tenants d'un tribunal du Travail, prévu par le Code du travail dès 1997 et qui n'a pas encore été mis en place.

Le conseil d'arbitrage qui a été créé en 2002 est compétent pour les conflits collectifs, les revendications communes à un groupe de travailleurs. Le tribunal de Commerce serait plutôt compétent pour les litiges individuels.

Le contrôle de l'OIT est louable, mais il ne concerne qu'un très faible nombre d'entreprises

Oui, le système existant au Cambodge, la surveillance du respect du code du travail par l'OIT/ILO, est satisfaisant, mais on peut dire que c'est la vitrine du Cambodge. Ce système concerne les entreprises qui exportent. Une entreprise qui exporte, qui veut faire du profit, a intérêt à appliquer les normes du travail, par exemple elle est la première à chasser le travail des enfants –qui parfois existe à l'insu des dirigeants de l'entreprise.

Mais ce système ne concerne qu'une faible partie de la population. Les entreprises qui exportent et qui respectent le code du travail sont peut-être la locomotive du progrès social, mais il faut encore y accrocher des wagons.

Le travail de l'OIT est marginal par rapport à ce qui est dans le code au titre du contrôle.

D'ailleurs, qui contrôle ? Ce sont les inspecteurs du travail; c'est à l'inspection du travail qu'il faut demander comment fonctionne le système, avec les moyens qui sont les siens ...

Le système est sans doute améliorable. C'est le rôle de l'inspection du travail, mais les partenaires sociaux ont aussi un rôle à jouer, les employeurs, les salariés aussi lorsqu'ils désignent leurs représentants.

Un système syndical très développé

Le système syndical au Cambodge est très développé, et c'est louable. Comme dans une démocratie, cette représentation des salariés et la manifestation de cette représentation est quelque chose d'excellent et de positif.

Au-delà, il faut gérer, ce n'est pas facile, les employeurs ne sont pas forcément très contents d'avoir plusieurs syndicats dans l'entreprise, d'avoir à négocier.

La justice, et l'équité

Auteur d'un livre sur la « *Démocratie cambodgienne* », Maurice Gaillard, de l'université Lyon 2a rappelé lors du colloque des 1er et 2 novembre, qu'en octobre 1991 au moment des Accords de Paris, tous les membres du Conseil National Suprême, y compris les représentants des Khmers rouges, sous la présidence de Norodom Sihanouk, se sont déclarés en faveur d'une « démocratie de style occidental » et ont demandé « un système juridique de style occidental ».

D'où la rédaction de la Constitution de 1993, avec un régime parlementaire, un régime des partis, une séparation des pouvoirs minutieusement organisée; des dispositions qui vont parfois plus loin que celles des pays occidentaux (protection des enfants, rôle des femmes, pouvoirs du Conseil Constitutionnel ...): « *aucun autre pays n'a de loi fondamentale aussi sophistiquée* ».

Ce droit, observe Maurice Gaillard, est une invention occidentale

Concernant les syndicats cambodgiens, nous nous sommes préoccupés pour notre colloque d'avoir la présence de représentants syndicaux mais cela ne s'est pas fait (3).

Une certaine convergence internationale

Ce qui est vrai au Cambodge est vrai aussi actuellement en Chine, où la responsabilité sociale des entreprises commence par l'application de la loi. C'est vrai aussi au Vietnam où existe par exemple une limite à la durée du travail.

On constate dans ces pays une certaine convergence pour le respect des droits des travailleurs, en même temps que celui des intérêts des entreprises.

La convergence des droits ne se limite pas à ces trois pays en développement. Même au Japon où il n'y a pas eu d'influence occidentale avant la deuxième guerre mondiale on constate une évolution assez parallèle, une convergence sur certains points essentiels du droit du travail.

Respect du Code, c'est bien, mais pour la sécurité sociale, au Cambodge il y a une vraie carence

Le Cambodge est fier de son respect du droit du travail. Mais il faut nuancer. Il faut dire aussi que le Cambodge est en retard par rapport à ses voisins communistes sur le plan de la protection sociale. C'est même plus qu'un retard, c'est une carence.

La protection sociale peut être conçue de différentes manières selon son champ d'application. Nous pouvons la limiter à ce que nous appelons la sécurité sociale. Il faut se demander: pour qui est-elle créée, à qui profite-t-elle ?

Le Cambodge a une loi qui date de 2002, qui est restée lettre morte dans la mesure où elle est une application du code du travail de 1997.

En 2007 le décret relatif à la caisse nationale de sécurité sociale a été adopté. Manque encore pour qu'il soit réellement applicable un arrêté (prakas) fixant les taux de financement, la participation des travailleurs d'une part, celle des employeurs d'autre part. **Ce décret n'entrera pas en vigueur avant 2009.** Les anciens pays communistes ont une autre tradition. Ils avaient déjà des régimes généraux de protection sociale et ils sont actuellement beaucoup plus en avancés.

Le progrès économique doit tirer le progrès social

Il faut encore souligner, dit Madame Escande-Varniol, qu'au-delà du juge, au-delà des arbitres, on peut améliorer le contrôle et l'évolution du droit du travail par d'autres moyens: c'est tout simplement le progrès économique qui peut tirer le progrès social.

Si on ne fait pas participer toute la population à ce progrès économique, on n'arrivera pas à l'objectif qui est la hausse du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Et si l'on n'atteint pas cet objectif, les salariés, l'ensemble de la population, iront à la conquête de leurs droits. C.n.

Sur le droit du travail: «Syndicats, litiges, Code du travail», *cn 232*; «Le Conseil d'arbitrage» *cn 239*; «Van Su leng: les grèves au Cambodge» *cn 243*; «Van Su leng: Confection et syndicats», *cn 249*; «Van Su leng: nous craignons les grèves plus que la concurrence de la Chine et du Vietnam», *cn 254*.

importée. En occident, la justice ne recherche pas l'équité, elle applique la loi (on a pu parler de «la force injuste de la loi»). Cette conception correspond-elle aux besoins du pays ? De la société cambodgienne ? « *Rien n'est moins sûr* ».

Ainsi pour le règlement des litiges: selon la tradition occidentale, le juge « tranche ». Terme dangereux. Le jugement sépare: l'un gagne, l'autre perd, cela rend les relations ultérieures difficiles. La tradition cambodgienne est au contraire de rechercher le compromis, la conciliation, estime Maurice Gaillard. Au Conseil d'Arbitrage, on recherche l'équité ...

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Gilles Bélier est familier des négociations collectives, spécialiste de la conciliation et de la transaction. Il va dans le même sens, conscient qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès». Avec bon sens il préfère « un bon arrangement à un mauvais procès».

Table ronde

INVESTIR AU CAMBODGE

La communauté des affaires vient de tenir sa 5^e table ronde. Un succès incontestable : près de 600 participants, dont la moitié venus de l'étranger. On mesure le chemin parcouru depuis la première initiative du genre, en juin 1996. Un parcours qui est aussi celui accompli par le Cambodge, en particulier depuis la pacification du pays fin 1998. C'est en effet à partir de 1999 que les indicateurs du développement commencent à frémir et à enregistrer peu à peu un changement significatif dans l'attitude des investisseurs étrangers.

Pendant deux jours, les salons de l'hôtel Intercontinental ont accueilli des sponsors, des orateurs, des participants locaux, régionaux et internationaux. Pour entendre, outre le Premier Ministre, des acteurs clés de l'action gouvernementale, mais aussi des experts et des praticiens du monde des affaires. Organisée par *Dataconsult*, un bureau de consultance spécialisé dans l'organisation de ce genre de manifestations, avec le soutien du PNUD, de la Banque Mondiale et de l'International Finance Corporation (IFC), cette rencontre s'est déroulée sous le thème « *Investissement, commerce et infrastructure* ».

Membre de l'ASEAN depuis 1999 et de l'OMC depuis 2005, le Cambodge s'organise pour tenir son rang dans une compétition internationale de plus en plus âpre. Et tous les participants ont souligné les efforts accomplis sans pour autant passer sous silence les entraves encore existantes. Ainsi, si l'on a applaudi à l'assainissement du secteur bancaire, si l'on s'est réjoui du volume grandissant des investissements étrangers directs, si l'on a apprécié l'amélioration du cadre légal et réglementaire, on a également souligné que ce sont les relations personnelles avec les dirigeants du pays qui conditionnent le plus le succès d'un investissement et que cela peut être aussi le fait de milieux en marge de la loi. Davantage que

la qualité de l'investissement et le sérieux de l'investisseur.

C'est donc en soulignant une dynamique à l'œuvre que les progrès et les faiblesses du pays ont été examinés. Des faiblesses parfois graves qui n'ont pas été minimisées mais qui n'ont pas non plus masqué des réalités fortement encourageantes. Comme n'a pas manqué de le rappeler le Premier Ministre Hun Sen, le Cambodge est en Asie, le seul pays avec la Chine à avoir connu au cours des deux années écoulées un taux de croissance à deux chiffres. Et la communauté des affaires voit là un signe qui ne trompe pas d'une évolution très positive. Elle a tenu à présenter le Cambodge comme « *la bonne place, le bon moment pour le bon investissement* ».

Plusieurs sessions ont été consacrées à des thèmes aussi divers que le climat en faveur de l'investissement, l'environnement favorable au commerce, les aspects financiers, fiscaux et

bancaires, les infrastructures, le cadre légal et réglementaire, les ressources du pays, l'approvisionnement énergétique, les transports, l'agro-industrie, le tourisme, les petites et moyennes entreprises. Outre le premier ministre Hun Sen, le vice-premier ministre Sok An, les ministres Keat Chon, Cham Prasidh, Sun Chanthol, ainsi que M. Sok Chenda, secrétaire général du CDC et M. Neav Chanthana, vice-gouverneur de la Banque nationale, pas moins de quatre-vingt-six orateurs ont présenté une communication lors des différentes sessions.

Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de rendre compte de l'intensité des échanges qui ont eu lieu au cours de ces deux journées. On attend avec impatience que soient publiés les textes des interventions prononcées et les conclusions des débats. Il demeure de ce forum que désormais le Cambodge suscite la curiosité et l'intérêt d'une communauté des affaires qui attend maintenant que se confirme la volonté de poursuivre les réformes indispensables dans le cadre d'une stabilité politique dont tous les participants se sont réjouis.

Observateur anonyme

le Cambodge suscite la curiosité et l'intérêt de la communauté des affaires

l'AFD au Cambodge: un tiers pour l'Agriculture

L'ensemble des programmes de l'Agence Française de Développement actuellement en cours de réalisation représente 58 millions d'euros, rappelait récemment son directeur Hervé Conan. A peu près un tiers concerne l'agriculture.

Les interventions sont diverses: - irrigation (pour environ 8 millions d'euros); - nouvelle station de traitement de l'eau (*dans ce n° p. 16*); - hévéaculture, ...

Irrigation: la réhabilitation des polders de Prey Nup, 10 000 ha, commencée en 1997, constitue une réalisation majeure. Le programme prend fin en mars 2008. 89 km de digues ont été construits, 22 000 titres fonciers distribués (sur 24 000 possibles). Les rendements en riz sont passés de 1,7 t à 2,7 t. La partie cependant n'est pas gagnée: Prey Nup reste un laboratoire de gestion collective qui demande encore assistance; il faut encore définir quelle sera la responsabilité de l'Etat (entretien des infrastructures) et celle de la communauté des propriétaires. Un *mou* doit être signé (*cn 243 etc ...*).

Le barrage de Stung Chinit (*cn 243*), où l'AFD travaille avec la Banque asiatique qui réalise l'infrastructure, est un cas difficile. Les travaux ont pris du retard, mais on ne parle pas d'échec: on a beaucoup appris, et avec le Gret, le Cedac, on continue.

Dans le domaine de l'hévéaculture, où le lancement d'exploitations familiales (moins de 5 ha) depuis 1999 constitue un incontestable succès (3000 ha ont été plantés, plus que l'objectif, avec une garantie de qualité, les familles exploitantes sont plus de 1000), deux programmes ont pour objectif: la rentabilisation des exploitations -on attend là un bon programme national, prenant en compte les diverses opérations, investissements, emprunts, titres fonciers, appui technique); à défaut, les moyens financiers seraient orientés vers l'irrigation; et la commercialisation du caoutchouc sur le marché international.

L'AFD travaille aussi sur les indications géographiques. L'idée est de définir des labels tels que «Poivre de Kampot», «Sucre de palme de Kompong Speu», «Soie du Cambodge» ...

Jusqu'en 2009, dit Hervé Conan, l'AFD continuera à concentrer une grande partie de ses efforts sur l'Agriculture. A partir de 2010 ils porteront davantage sur la Santé.

creative graphic design solutions*

khmer>dev
• création graphique originale
multimédia & édition

www.khmerdev.com
publicité, logotype, carte de visite,
flyers, enseigne, identité visuelle,
nos compétences graphiques
à votre service.
design@khmerdev.com





le dossier Preah Vihear

**l'inscription au patrimoine mondial
est remise à 2008**

Un accord a été signé le 25 mars 2004 par Surakiart Sathirathai pour le côté thaïlandais, et le vice Premier ministre Sok An pour le côté cambodgien, pour demander l'inscription de Preah Vihear au patrimoine mondial. Un message a été envoyé à l'Unesco.

Les Thaïlandais ont même créé un comité de soutien. Et le secrétaire particulier de sa majesté le roi Bhumiphol, Tej Bunnag, a confirmé le 26 février 2007 le complet soutien de la Thaïlande à la demande de classement.

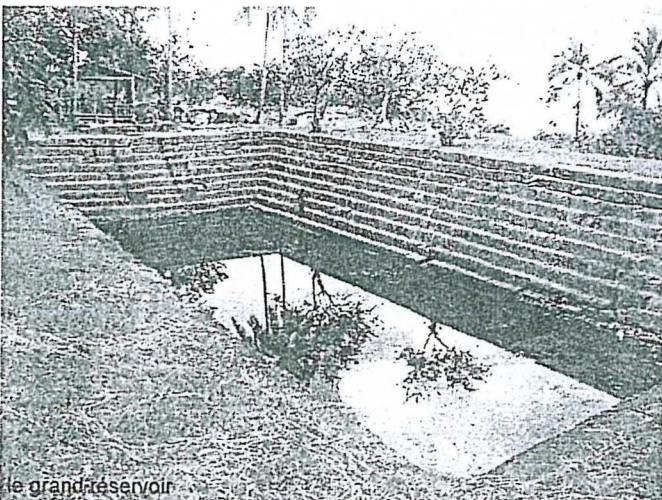
La demande d'inscription du temple de Preah Vihear sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO présentée par le Cambodge à la réunion de Christchurch, Nouvelle Zélande, en juillet 2007 n'a pas été acceptée. Il n'y a pas eu refus, observe le secrétaire d'Etat chargé de l'information au Conseil des ministres Phay Si Phan, mais ajournement. Deux sortes de difficultés sont apparues:

Les Thaïlandais ont observé que la frontière n'est pas précisément tracées. Il n'est pas question de contester que Preah Vihear se trouve en territoire cambodgien, comme l'a décidé la Cour internationale de La Haye en 1962, mais du détail du tracé de cette frontière sur le terrain.

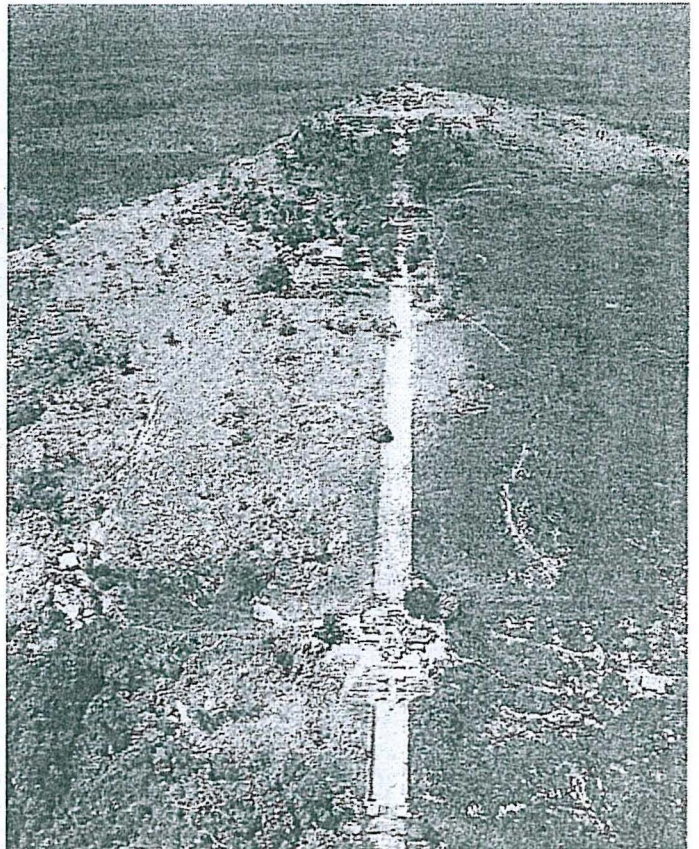
[Pour rester un instant sur ce point et compliquer un peu cette question de frontière, on peut signaler que, selon les observations de certains archéologues, il y aurait au-delà du tracé de la frontière tel qu'il est pratiquement admis, à quelques centaines de mètres, du côté thaïlandais, une dépression qui pourrait être le signe de quelque reste archéologique. Le lieu n'ayant pas été fouillé, ce n'est qu'une supposition. Mais si c'était le cas, si ces vestiges existaient et appartenaient bel et bien au temple, il faudrait alors retracer la frontière, puisque le temple (tout le temple) est en territoire cambodgien. Ce point pour l'instant n'est soulevé par personne ndr].

Le détail du tracé, c'est l'affaire des experts, et cela ne devrait pas intervenir dans l'inscription du temple au patrimoine mondial de l'Unesco, disent les Cambodgiens.

On observe en tous cas que les Thaïlandais, bien loin de s'opposer au classement de Preah Vihear, l'appuient au contraire.



le grand réservoir



Preah Vihear est l'un des temples majeurs des temps angkoriens, situé sur un éperon rocheux de la chaîne des Dangrek, dominant la plaine de plus de 500 m. Une somptueuse « voie sacrée » de 800 m, en pente, succession d'avenues, d'escaliers et de trois portiques, conduit au sanctuaire. On voit au premier portique l'arrivée du chemin ancien qui à partir du bas de la falaise, côté Est, avec un escalier taillé dans la pierre, conduisait au temple. L'actuel accès piétonnier se fait par le côté Ouest. L'accès du côté Thaïlandais est facile, par une bonne route.

technique.

Le comité dit surtout qu'il attend du Cambodge un projet de conservation et de gestion du site. C'est ce projet, qui devra être soumis au comité le 1er février 2008, qui permettra d'inscrire officiellement Preah Vihear au patrimoine mondial lors de sa prochaine réunion en juillet 2008.

La conservation et la gestion du temple à long terme, voilà donc ce qu'il faut prévoir.

La Thaïlande a proposé un « co-management ». Les Thaïlandais disent que la grande majorité des visiteurs vient par leur côté, où l'accès par la route est beaucoup plus facile; et qu'ils ont la compétence et les moyens de co-gérer le temple avec les Cambodgiens.

Les responsables Cambodgiens ne l'entendent pas de cette oreille: le temple une fois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est la communauté internationale qui en sera responsable. La gestion selon eux ne doit être ni purement cambodgienne ni bilatérale. Ils préfèrent une coopération internationale semblable à celle qui a été créée pour le complexe d'Angkor, comprenant tous les pays qui veulent apporter leur aide, les Etats-Unis, la France, la Thaïlande évidemment si elle le souhaite, l'Inde, le Cambodge, le Canada, ... avec deux pays co-gestionnaires – dans le cas d'Angkor le Japon et la France-, mais qui pourraient être d'autres pays pour Preah Vihear.

Il existe déjà une ICC Preah Vihear dont le président est Tiev Hav. Il semble que le Cambodge a le souhait que le plan de protection et de management qu'on lui demande soit préparé par la future ICC internationale qui s'occupera de Preah Vihear.

Zone protégée et zone tampon

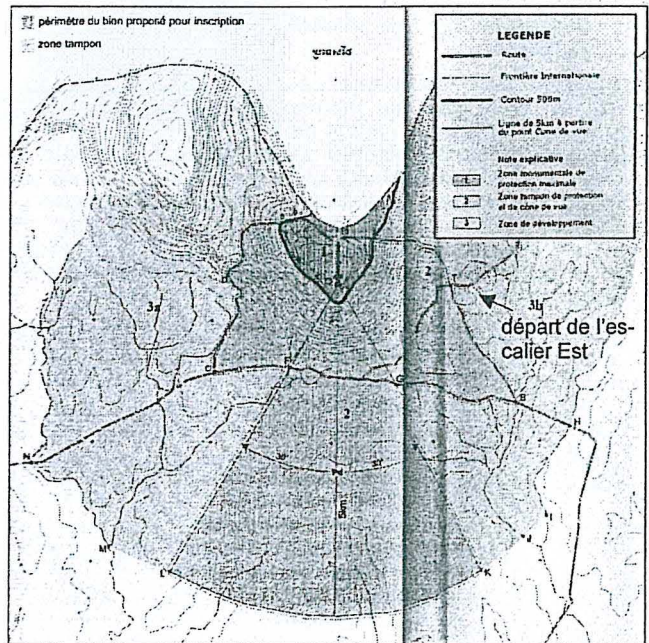
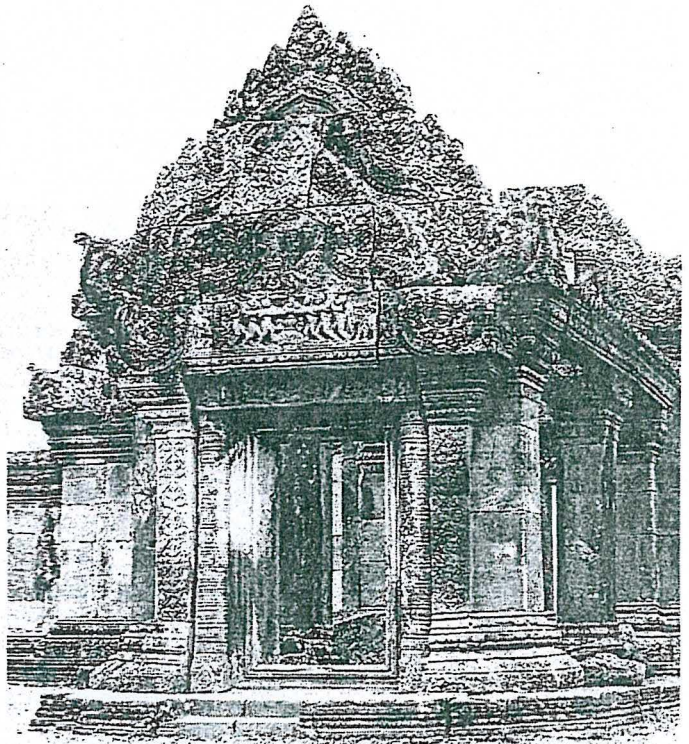
Il ne s'agit pas de protéger seulement le temple lui-même, mais ses abords, le paysage dont il fait partie -que l'on peut apprécier depuis la pointe Sud du promontoire.

En rouge sur la carte ci-jointe la zone de protection maximum. La zone tampon (en vert sur la carte) est délimitée au Nord par la frontière avec la Thaïlande, à l'Ouest par la route partant du pied de la montagne (depuis le village de Phum Ko 1) pour accéder au site, à l'Est par les points F, G, L et K qui forment un cône de vue, défini par un arc de cercle de 60° dont le rayon mesure 5 km. En bleu la zone de développement où un aménagement est autorisé.

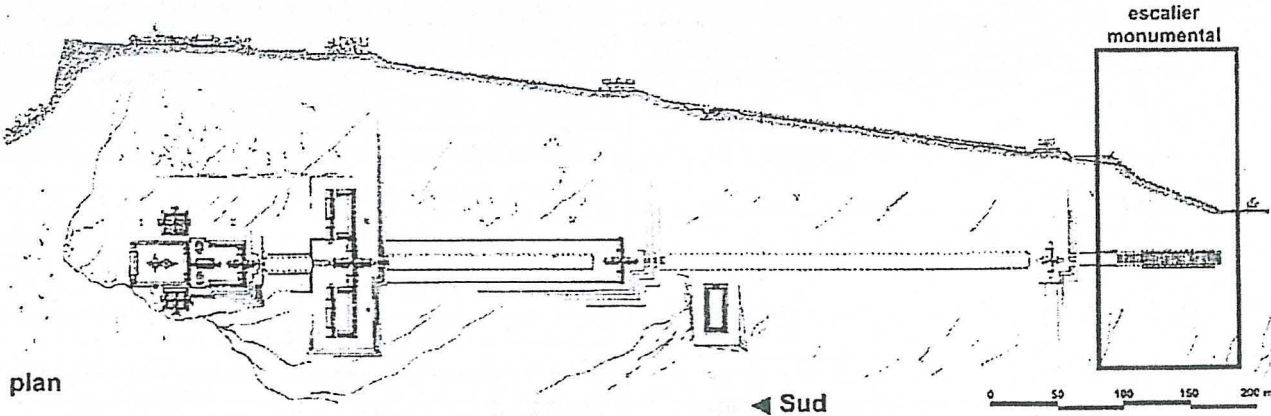
[Le prévisible afflux de visiteurs donne évidemment de la valeur aux terrains environnants. Plus de 300 familles installées dans la forêt protégée d'Occheuteal en ont été violemment expulsées le 15 novembre par la police, qui a fait usage de ses armes. Dans le clash, deux femme ont été tuées une dizaine d'hommes blessés une dizaine de protestataires mis en prison].

La surface du bien candidat au classement est de 154,70 ha, y compris l'escalier Est. La surface de la « zone tampon » est de 6 642,50 ha, soit au total 6 797,20 ha. Le promontoire est à l'altitude de 640 m. L'accès: depuis la Thaïlande par Si Sa Ket, par la route 221 (environ 106 km). Côté cambodgien: par Choam Ksant (environ 55 km) et par Anlong Veng.

source et photos: dossier de demande d'inscription au patrimoine mondial



coupe



plan



du côté de Sre Ambel en attendant la canne à sucre

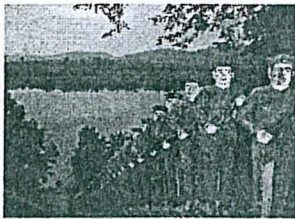


Sre Ambel sur l'estuaire de la rivière du même nom est, au fond de la baie de Kompong Saom une agglomération peu visitée parce qu'un peu à l'écart de la route 48 qui va vers Koh Kong. Elle présente pourtant, avec ses environs, un intérêt touristique et éco-

nomique certains.

Touristique: sur la rive Est, dans l'enceinte d'une récente pagode, on découvre sur ce qui fut une très vaste esplanade dominant de haut la rivière, douze constructions de l'époque angkorienne en gros moellons rouge-noirs. Plutôt dédiées aux tévodas, dit la gardienne, que sanctuaires bouddhiques. Le site en tous cas, bien entretenu, est magnifique.

On voit là aussi un surprenant escalier d'honneur bordé de militaires en ciment, protégeant le passage et l'embarquement d'un grand chef aujourd'hui disparu.



Economique: de cette même esplanade, on peut voir, sur la rive opposée, des surfaces en cours de défrichement où seront plantés des hectares de canne à sucre. C'est sur cette rive ouest, juste à côté du nouveau pont de Sre Ambel (le pont lui-même est terminé, il manque encore, fin novembre, la finition des rampes d'accès) que l'okhna Ly Yong Phat construit un nouveau port. Il servira à embarquer les produits de la future raffinerie de sucre en construction plus loin sur la nationale 48.

Ce nouveau port s'ajoute à celui déjà existant de Sre Ambel, -qui importe du ciment venant de Thaïlande-, et à celui de l'okhna Mong Reththy plus au sud sur la baie de Kompong



le futur port de Sre Ambel

Saom.

Ainsi la côte du Cambodge s'anime, et ce n'est sans doute qu'un commencement puisqu'il est prévu d'aménager pour le tourisme la côte entre Sre Ambel et Koh Kong, là où il y a des plages -en protégeant la mangrove, assurent les aménageurs-. Ces «stations» littorales pourront être accessibles à partir l'excellente route 48 par des voies qui restent à construire.

Déjà cette route attire beaucoup de nouveaux habitants. Elle en attirera bien davantage lorsque les plantations de canne à sucre de Ly Yong Phat, s'ajoutant à celles de Mong Reththy qui plante déjà de la canne sur des milliers d'hectares et construit lui aussi, avec un peu d'avance, sa raffinerie, utiliseront des travailleurs par dizaines de milliers.

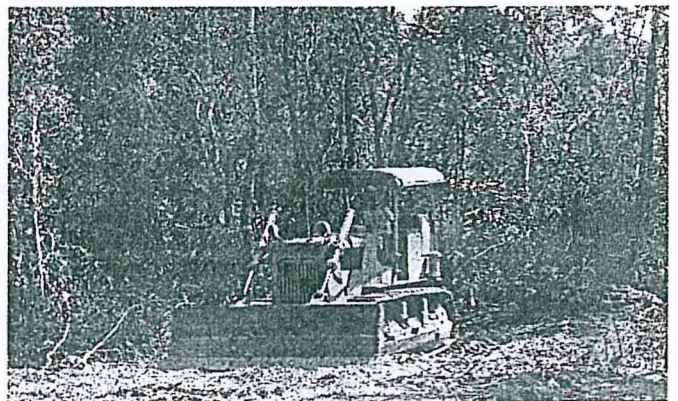


future raffinerie de Chi Ka leu

Non loin de la route, à Chi Ka Leu, la future raffinerie, qui produira aussi de l'éthanol, est en construction, vaste surface en remblai qui demande une navette continue de camions chargés de terre. La canne à sucre, on la voit peu, mais elle existe déjà.

Elle est destinée à couvrir d'énormes surfaces, des deux côtés de la nationale 48, surtout du côté Nord. Il y a là, sur une distance Est-Ouest d'environ 25 km jusqu'à la rivière Phiphot (ou plutôt Chi Phat selon les riverains, au ferry de Botum Sakor), de très vastes surfaces boisées, sableuses, inhabitées, destinées en grande partie aux plantations de canne à sucre.

On peut se rendre compte de l'étendue du projet, des défrichements en cours, en prenant près du bac de Botum Sakor une piste qui, vers le nord, rejoint le hameau de Chi Phat, sur la rivière; trajet d'environ 15 km, très sableux, assez éprouvant, dont la partie nord est réservée aux motos. La piste, coupée par un gué, traverse aussi la forêt dense. La dernière partie est un étroit sentier dans les hautes herbes.



Chea Phat, atteignable aussi en pirogue à partir du ferry de Botum Sakor en 3 heures environ, est connu des bikers. Certains y bivouaquent, et de là gagnent vers le Nord dans les Cardamomes, par des itinéraires difficiles, Thma Bang (7 heures ...), ou encore, vers le Nord-Est, à la saison sèche - réservé aux indestructibles- Kamlaut (environ 3 heures), et de là la route qui rejoint Kompong Speu.

On peut signaler non loin de Chea Phat des cascades, l'une baignade dans un joli site (kbal chay romea), l'autre belle cascade-chute d'eau (kbal chay touren).

CAMBODGE NOUVEAU
le journal des décideurs votre meilleur investissement



Publié par la SERIC
Directeur - rédacteur en chef
Alain Gascuel

photos Cambodge Nouveau etc ...
distribué par e-mail
depuis le n° 253 de Juin 2007

CAMBODGE NOUVEAU

58 rue 302 - BP 836 Phnom Penh
tel 023 214 610 portable 012 803 410
E-mail cambodge.nouveau@forum.org.kh
www.cambodgenouveau.com



LIVRES

Bibliotheca khmerica
Livres anciens sur le Cambodge
réédités par la Bibliothèque nationale

L'idée de cette *Bibliotheca khmerica* est de mettre à la disposition du public une quantité de livres anciens sur le Cambodge, écrits pour la plupart entre 1872 et 1937 et dont la Bibliothèque nationale possède des exemplaires originaux.



Il s'agit de titres que l'on voit mentionnés, cités dans les livres écrits depuis, mais qu'on ne lit plus guère, ou plus du tout, faute de les trouver facilement.

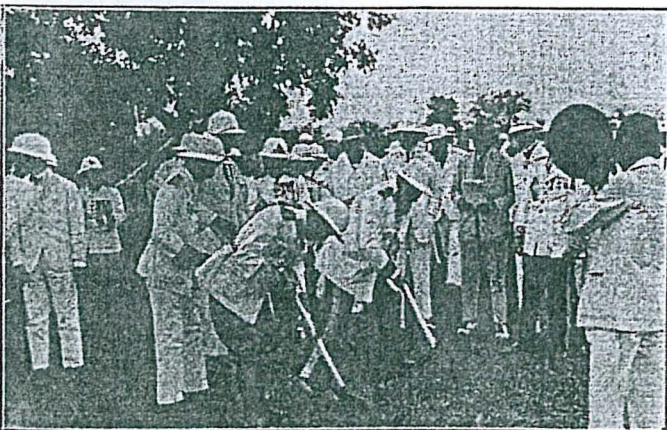
Grâce à Valease, fonds de Valorisation de l'écrit dans le Sud-Est asiatique, dirigé par Jean Jacques Donard, ces ouvrages souvent abîmés, fragiles, tachés par l'humidité, ont été photographiés, nettoyés page par page

par *Khmer Dev*. Ils sont maintenant sauvés et accessibles:

- par un site payant de la BNC (www.nemty.fr), et gratuitement sur place avec le serveur local de la BNC; 400 ouvrages sont numérisés, ainsi que 12 000 pages de revues anciennes, en langues française et khmère. La recherche se fait par mot clé sur l'ensemble du texte du livre;
- et sous forme de livres cartonnés. Une centaine sont déjà réalisés; la livraison, sur commande, commencera en décembre. Cette collection comptera environ 400 titres, et continuera à s'enrichir par la suite pour constituer une « bibliothèque idéale » de livres sur le Cambodge.

La présentation officielle de la *Bibliotheca khmerica* a eu lieu à la Bibliothèque nationale le 15 novembre, en présence de l'ambassadeur de France M. Jean-François Desmazières, du secrétaire d'Etat à la Culture M. Touch Sarou, de M. Hun Sarin directeur du Livre et de la Lecture au ministère de la Culture, d'autres personnalités et d'une nombreuse assistance.

Citons quelques-uns de ces auteurs réédités (plusieurs ont été «chroniqués» par *c.n.* au cours des années passées): Louis Delaporte («*Voyage au Cambodge; de l'architecture khmère*»), Jean Moura («*Le Royaume du Cambodgien*», 2 tomes), Auguste Pavie («*Sanselchey, conte cambodgien*»), Adhémar Leclère («*Les Codes cambodgiens*», 2 tomes, «*Recherches sur les origines brahmaniques des lois cambodgiennes*»), Roland Meyer («*Cours de cambodgien*», 3 tomes), Georges Coedès («*Un grand roi du Cambodge*», «*Inscriptions du Cambodge*»), Etienne Aymonnier («*Dictionnaire khmer-français*»), Loys Pétillet («*La pêche et les poissons*»), Charles Carpeaux («*Les ruines d'Angkor de Duong-Duong et de My-son*»), Victor Goloubew («*L'hydraulique urbaine et agricole à l'époque des rois d'Angkor*»), Rose Quintaine («*Quinze jours au pays des rois Khmers*»), Adrien Pannetier («*Au cœur du pays khmer*») ... Liste non exhaustive: lorsque tous les volumes auront été traités, elle

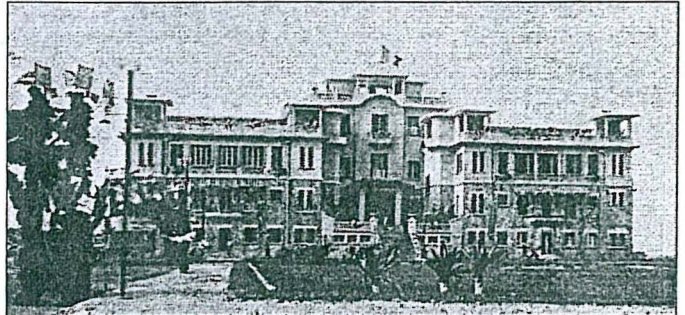


Le gouverneur général et C. M. Sisowath-Monivong donnent le premier coup de pioche qui doit marquer l'ouverture des travaux de la voie ferrée.

comptera environ 400 titres.

A côté des auteurs et des titres qui ont acquis un certain renom, qui ont de bonnes chances de retrouver des lecteurs,

ces rééditions en font apparaître d'autres, tombés dans l'oubli: recherches laborieuses, travaux minutieux qui ne pouvaient rapporter à leurs auteurs ni la gloire ni la fortune, comme «*L'immatriculation foncière de la propriété individuelle*» (René Morizon), «*La pêche et les poissons*» (Loys Pétillet), «*Astronomie cambodgienne*» (Félix Gaspard Faraud), «*Code civil de 1938*», «*Loi portant sur les collisions maritimes*», «*Registre pour la navigation fluviale*», «*Journal judiciaire cambodgien 1923-1929*», «*Lexique du Reamer*», et un très insolent, très agressif ouvrage du colonel F. Bernard «*A l'école des diplomates - le perte et le retour d'Angkor*» que *Cambodge Nouveau* chroniquera prochainement.



Le Bokor-Palace, vue prise le matin même de l'inauguration, 14 février 1925. Toute l'élégance et tout le confort modernes dans un site et sous un climat merveilleux.

Les travaux de ces auteurs anciens, explorateurs à la curiosité universelle, -écrits, dessins, gravures, photos...-, constituent une immense mine d'informations qui sans eux, en l'absence d'archives purement khmères, seraient perdues: coutumes anciennes, textes religieux, légendes, astronomie, droit et justice, langues, vie rurale, médecine, faune et flore, archéologie, histoire ... On est parfois frappé par leurs observations, toujours justes aujourd'hui. Un exemple: Henri Mouhot, débarquant en 1859 à Kampot, admire le site, observe que les Cambodgiens ne cultivent que du riz, qu'ils ont de beaux arbres dont les Chinois font des mats pour leur jonques, et qu'ils devraient diversifier leurs cultures. On dit à peu près la même chose aujourd'hui.

La *Bibliotheca khmerica* est distincte de *Cambodiana*, créé par Valease en 2005. Cette base de données qui apparaît sur le site de la bibliothèque nationale www.bnc-nlc.info comporte 2500 notices descriptives et résumés de livres, environ 150 biographies d'auteurs, 180 notes de lecture, 1500 images, plans, cartes, relevés d'architecture, portraits inédits des auteurs, planches hors texte, tableaux divers, réclames, encarts, ... notamment la reproduction en haute résolution, par Philippe Bataillard, de quelque 600 gravures anciennes, présentées en novembre 2005 (*cn* 236).

A *Cambodiana 1* s'est ajouté en 2006 *Cambodiana 2*, BDD multimedia, banque d'images qui marquait un nouveau progrès: «*En cliquant sur le titre ou sur le nom de l'auteur d'un livre, on obtiendra d'un coup sa fiche descriptive, un résumé, un commentaire, et les illustrations qu'il contient*» écrivait J.J. Donard en août 2006 dans *cn* 244.

On a maintenant à disposition avec la *bibliotheca khmerica* l'ensemble numérisé des livres sélectionnés, textes, illustrations, avec des notices, résumés, bibliographie des auteurs, commentaires ...

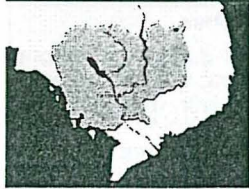
On peut rappeler que la Bibliothèque nationale du Cambodge a été fondée par Paul Boudet en 1924. Que les Khmers rouges, contrairement à une idée répandue, n'ont pas tout détruit, brûlé ou pillé, mais plutôt laissé à l'abandon, à la pluie, aux insectes, à la poussière, et aux voleurs.

«*Il reste environ 80 % du fonds*, nous disait en 1995 Christiane Pasquel-Rageau, bibliothécaire et archiviste, qui entreprenait alors le sauvetage de la bibliothèque. *Environ 18 000 titres seront utilisables, c'est-à-dire un peu plus de la moitié du fonds initial*» (*cn* 34).

c.n.



DIVERS



Charte de l'ASEAN

Une Charte a été signée entre les 10 pays membres lors de leur réunion à Singapour le 20 novembre, donnant plus de consistance à l'Association.

Cette Charte de l'ASEAN fait de l'Association, après 40 ans d'existence, une entité juridique. Elle devient légalement responsables des traités et accords qu'elle signe. Elle se donne pour objectifs la démocratie, et la création d'un marché unique d'ici 2015. Elle créera des règles communes concernant les domaines des finances, du commerce et de l'environnement. L'ASEAN s'engage à créer un organisme régional de protection des droits de l'Homme - qui n'aura toutefois pas le pouvoir de sanctionner ni d'expulser les gouvernements fautifs.

La Birmanie a été le sujet de discussions mais n'a pas été blâmée pour ses atteintes aux droits de l'Homme, seulement pressée de travailler avec l'ONU à ouvrir un dialogue avec Aung San Suu Kyi, leader de l'opposition, qui a été en résidence surveillée pendant 12 des 18 dernières années, et de relâcher tous les prisonniers politiques. «A la réunion de Singapour, c'est la junte birmane qui a gagné», commente le *Bangkok Post* du 21.11. Selon divers observateurs l'attitude des pays membres de l'ASEAN peut être motivée par l'idée de ne pas fâcher la Chine, qui a des rapports étroits avec le gouvernement de la Birmanie.

Les procédures de ratification de la Charte pourraient durer un an. La présidente des Philippines Gloria Arroyo a prévenu que son pays pourrait ne pas ratifier la Charte si la Birmanie ne progressait pas vers la démocratie. Si un seul pays refuse, la Charte n'entrera pas en vigueur.

Nouveaux ports:

A Sre Ambel dans la baie de Kompong Saom, juste à côté du nouveau pont, l'okhna Ly Yong Phat construit un nouveau port qui servira à exporter les productions de la raffinerie de sucre actuellement en construction à Chi Kar Leu, à quelques km sur la route 48. Avec le port déjà existant à Sre Ambel, inauguré en 2003, le port Okhna Mong plus au sud, et le projet de nouveau port à Stung Hav, le port de Sihanoukville n'est plus le port unique du Cambodge. D'autant qu'un nouveau port est en construction sur 1000 ha à Kampot.



Nouvelle station de traitement de l'eau

Selon un protocole d'accord signé le 13 novembre entre la Régie des Eaux et l'entreprise française SAFEGE, le ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi finance à hauteur de 600 000 dollars l'étude de faisabilité d'une nouvelle usine d'alimentation en eau potable à Niroth, à la périphérie de Phnom Penh.

Centenaire de l'UCIFE

L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger a fêté ses 100 ans le 20 novembre. Elle groupe 114 Chambres de Commerce, représentant plus de 25 000 entreprises françaises à l'étranger. La Chambre de Commerce française du Cambodge, créée en 1891 (*cn 167*), a participé à la création de l'UCIFE en 1907. La directrice de la Chambre de Commerce Franco-Cambodgienne, Ratana Phurik Callebaut, a participé à cette commémoration.

Huitièmes Nuits d'Angkor

Le Centre Culturel Français du Cambodge organise pour la huitième année les **Nuits d'Angkor**, qui se dérouleront du 31 Janvier au 3 Février prochain sur le majestueux site d'Angkor Vat. Cette année, les Nuits d'Angkor accueilleront le Ballet Royal du Cambodge, la célèbre compagnie de Carolyn Carlson qui présentera son spectacle «Down by the river», les Ballets d'Europe (sous réserve) ainsi qu'une compagnie malaisienne.

Circulation: suggestions

Les encombrements de la circulation empirent à Phnom Penh. Ils sont dus largement à l'inobservation des règles élémentaires de prudence, et de bon sens. Par exemple au mauvais respect des feux, aux stationnements sur des voies de circulation intenses, parfois en double-position, aux stationnements sur les trottoirs qui génèrent des manœuvres perturbantes.

Un haut fonctionnaire suggère que l'on donne plus de pouvoir à la police urbaine. Qu'elle soit plus nombreuse aux carrefours. On peut appuyer et prolonger cette idée: que la police urbaine dispose de camions-grues pour enlever les véhicules en stationnement très gênant.

Il faudrait dans le centre des parkings, facilement accessibles, payants. Il faudrait des panneaux indiquant clairement les lieux où le stationnement est interdit et où le véhicule risque d'être emmené la fourrière. Il faudrait une fourrière, et qu'une amende soit perçue au moment où le propriétaire retire son véhicule.

Les avantages seraient nombreux: en plus d'une fluidité améliorée de la circulation, les parkings payants créeraient quelques emplois; de même les camions-grue et la fourrière créeraient des emplois; le coût serait couvert par les amendes. Sans être toujours riches, les propriétaires d'une voiture ne sont pas pauvres. Ils peuvent contribuer à la bonne santé de la capitale.

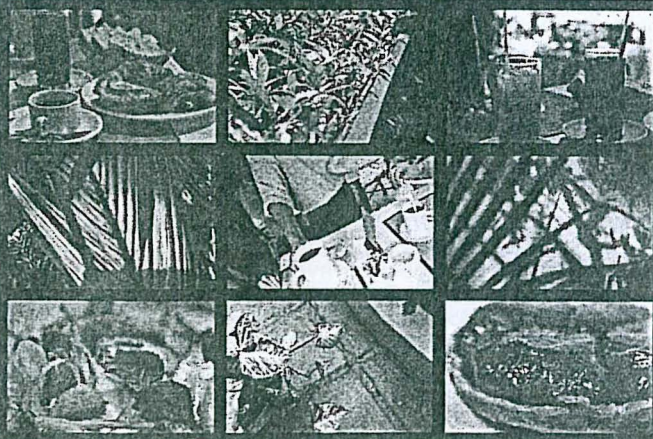
Observons qu'à Bangkok (du moins selon le roman de James Burdett *Bangkok 8*) le système fonctionne bien au-delà de ces solutions de simple bon-sens. Chaque agent de la circulation est un «centre de profit» pour la police, intéressé à la rentabilité de sa tâche. Le plus rentable est la fourrière: si votre véhicule vaut plus de 2000 dollars et que vous y tenez, dépêchez-vous d'aller à la fourrière payer l'amende et le récupérer - en fait le racheteur sinon il risque fort d'être déjà revendu par les efficaces gestionnaires de la fourrière; vous ne le reverrez plus. Le profit va aux œuvres de la police.

Il est question aux dernières nouvelles d'un réseau de tramways; *Astom* en fait l'étude. Il faudra sans doute des années pour que ce réseau entre en service.

Rappelons que l'émission d'APSARA TV *Histoires d'Argent*, rédacteur en chef Alain Gascuel, est diffusée tous les troisièmes vendredis de chaque mois, en khmer à 19h40, en français à 22h50, et rediffusée au cours de la semaine. En France sur *Free* canal 517; bientôt sur *Orange*.

Comme à la Maison Delicatessen

Restaurant, Deli Shop & Catering



13 St 57, Phnom Penh - 023 360 801 / 012 951 869
www.commealamaison-delicatessen.com
Tous les jours de 6h00 à 15h00 et de 18h00 à 22h30

ADRESSE e-mail cambodge.nouveau@forum.org.kh
ARCHIVES www.cambodgenouveau.com

Guide Total des Routes du Cambodge

La quatrième édition, 2008, est achevée: cartes mises à jour et enrichies (villages, sites archéologiques etc...), texte très augmenté. Le Guide Total des Routes devient un Guide touristique, avec de nouveaux itinéraires, beaucoup d'informations dans les domaines de l'archéologie, des zones protégées... Parution prévue: courant décembre.